

Description du cours MLaw Fiscalité Internationale

Planification successorale internationale

Prof. en charge du cours Prof. Andrea Bonomi / Prof. Eva Lein

Crédits ECTS 3

Semestre Automne

Heures/ semaine 2

Examen Oral

Description A l'époque de la globalisation et de la libre circulation des personnes, la planification du patrimoine comporte très souvent des aspects internationaux. Cela oblige les praticiens suisses à se confronter avec les règles qui sont en vigueur à l'étranger et qui sont souvent bien différentes de celles du droit interne. Ce cours vise à fournir quelques outils pour maîtriser ce facteur de complexité, en mettant l'accent sur les principales disparités qui existent entre les systèmes nationaux de droit civil et de droit international privé en matière de successions. Des connaissances de base de droit des successions et de droit international privé sont importantes pour tirer profit de ce cours.